


A photograph of two fishermen on a boat. One fisherman in a red jacket and cap stands on the right, holding a net. Another fisherman in a green shirt and white cap sits on the left, also handling the net. The net is filled with fish, and the background shows the ocean under a clear sky. The text is overlaid on the top left of the image.

Des filets vides, un futur compromis

Comment la surpêche et le
changement climatique accélèrent la
dégradation des richesses marines en
Afrique de l'Ouest

GREENPEACE

Rapport Afrique de l'Ouest 2011



Contact & informations: iaafrica@greenpeace.org

Auteurs: Oumy Sène Diouf, Farah Obaidullah & Eleanor Partridge mai 2011

Edition: Oumy Sène Diouf and Fiona Musana

Remerciements: Raoul Monsembula, Prudence Wanko, Ahmed Diame and Olivia Langhoff

Date de publication: août 2011

Greenpeace Africa
10A et 10B Clamart House,
Clamart Road, Richmond
Johannesburg, Afrique du Sud

Adresse postale:
Greenpeace Africa PostNet
Suite 125 Private Bag X09,
Melville Johannesburg, 2109
Afrique du Sud
Tél: +27 (0)11 482 4696
Fax: +27 (0)11 482 8157

Site Internet: www.greenpeaceafrica.org

Copyright: Greenpeace Afrique, Dakar, 2011

Avertissement: Greenpeace Afrique et les auteurs du présent document ont pris toutes les mesures nécessaires pour établir l'exactitude de l'ensemble des informations qui y sont contenues et déclinent, par conséquent, toute responsabilité quant aux pertes qui pourraient découler d'une mauvaise utilisation de ce document.

Conception: Creatives Kai Toma
Impression: papier 100% recyclé de post-consommation et encres végétales.



Résumé exécutif	4
1. Introduction	5
2. Importance biologique des ressources marines	7
3. Pêches côtières en Afrique de l'Ouest	9
4. Aperçu sur l'importance du rôle de la pêche dans le bien-être social	13
5. Changement climatique et acidification des océans	14
6. Perspectives: vers une gestion responsable des pêcheries	17
7. Références	18

Résumé exécutif

L'Afrique de l'Ouest est une région riche en ressources marines. Cette source élevée de protéines devrait permettre de sécuriser l'alimentation, l'habitat et l'avenir des populations ouest-africaines; cependant, la réalité est toute autre.

En effet, les pêcheurs ouest-africains sont aujourd'hui obligés de s'éloigner de plus en plus de leurs côtes à la recherche de ce qui leur était naguère acquis. Les économies halieutiques traditionnelles sont en train de s'effondrer, entraînant dans leur chute la sécurité de l'emploi de centaines de milliers de personnes dans la région. Le poisson, autrefois disponible et abordable, est aujourd'hui une denrée rare et les populations demeurent sous-alimentées.

Ce phénomène ne s'est pas produit du jour au lendemain, mais s'est plutôt intensifié au fil des 30 dernières années à cause de la cupidité des opérateurs internationaux et de la vision régionale à court terme.

Les flottes de l'Europe et de l'Extrême Orient, formées de chalutiers de plus en plus grands et de plus en plus destructeurs, sont en train d'épuiser les zones de pêche de l'Afrique de l'Ouest, aidées et encouragées en cela par certains gouvernements qui bradent les droits de leurs compatriotes. Ces grands chalutiers pillent les eaux ouest-africaines en toute illégalité et sans penser aux conséquences.

Les règles du jeu sont loin d'être équitables car les pêcheurs locaux ne peuvent pas rivaliser avec les flottes étrangères. L'alarmante diminution des stocks et des captures a poussé la Guinée et la Mauritanie à interdire l'exportation de certaines espèces pour assurer l'autosuffisance en poisson de leurs populations. À cela s'ajoute la question du changement climatique dont les effets sont la principale cause de la migration des poissons et des mouvements des populations.

Si nous ne faisons rien, toute la région ouest-africaine sera déstabilisée et cette situation aura des répercussions dramatiques sur le reste de l'Afrique et, par conséquent, sur l'Europe, dans la mesure où des réfugiés désespérés vont fuir vers cette destination en quête d'une vie meilleure.

Greenpeace exige la limitation du nombre de chalutiers et de bateaux-usines étrangers présents dans les eaux ouest-africaines, la promotion de pratiques de pêche durables et la mise en place d'un réseau de réserves marines permettant aux stocks de poissons de se reconstituer et de protéger l'écosystème.

La surpêche est aujourd'hui l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur les océans du monde - presque 80 % des stocks mondiaux de poissons sont pleinement exploités ou surexploités, en diminution ou en rétablissement. Pour les poissons prédateurs comme les requins, le thon et l'espadon, ce taux est de 90 pour cent dans tous les océans.



1. Introduction

Les océans régulent notre climat et nourrissent des millions de personnes dans le monde. En vidant les eaux de leurs poissons, particulièrement les grands prédateurs, nous modifions l'écosystème et compromettons la capacité des océans à faire face aux conséquences du changement climatique.

Il est indispensable de préserver certaines parties des océans en constituant des réserves marines totalement protégées où la pêche et d'autres activités d'extraction seraient interdites. Greenpeace mène une campagne mondiale en faveur de la création d'un vaste réseau de réserves marines couvrant 40 % de la surface totale des océans et de la promotion d'une approche plus globale de gestion de l'écosystème marin.

Par ailleurs, Greenpeace mène campagne en faveur d'une révolution énergétique qui aboutirait à l'élimination des combustibles nucléaires et fossiles de mauvaise qualité, polluants et dangereux, et à la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) à l'échelle mondiale d'ici à 2015. Nous exhortons la communauté internationale à cesser définitivement le déboisement des forêts tropicales vierges d'ici à 2015 ; et les gouvernements à définir et à respecter des objectifs et des délais pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des sources d'émission de carbone, notamment les automobiles et les appareils ménagers.

L'Afrique de l'Ouest est une région immense et disparate, limitée au Nord par le Sahara et au Sud par les forêts tropicales et allant du pays le plus peuplé du continent, le Nigéria, au désertique pays de la Mauritanie.

La pêche joue un rôle majeur dans la région, particulièrement dans les 14 pays côtiers à l'étude : la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Sierra Leone, le Liberia, le Cameroun et le Nigeria.

Le développement de l'industrie est compromis et l'insécurité menace les moyens de subsistance de milliers de personnes, le bien-être de dizaine de milliers d'autres individus et l'alimentation de centaines de millions d'êtres humains.

L'intégrité des zones de pêche, autrefois riches, est aujourd'hui menacée et, dans certains cas, irrémédiablement compromise. Ce rapport vise à démontrer à quel point il est vital de mettre en place un solide système de gestion des pêcheries dans chaque pays et à l'échelle régionale pour assurer la sécurité alimentaire, soutenir les industries de pêche locales et créer des réserves marines totalement protégées afin de permettre aux populations de poissons de reprendre leur souffle et de se multiplier.





2. Importance biologique des ressources marines

La terre peut s'avérer pauvre, mais les océans, au large des côtes, ne le sont pas. Les vents secs du désert du Sahara font remonter une eau froide riche en substances nutritives des profondeurs. Ce phénomène, la remontée d'eau côtière, crée les conditions parfaites pour le phytoplancton, l'ensemble de plantes microscopiques qui forment la pierre angulaire des chaînes alimentaires marines et des écosystèmes.

La région est dotée d'une riche variété d'habitats marins, dont beaucoup sont uniques dans leur genre: lagons, baies, estuaires, mangroves, prairies sous-marines, habitats coralliens en eau profonde et récifs.

Le troisième plus grand système de mangrove du monde se trouve dans le delta du Niger. Le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et est un site d'hivernage important pour les oiseaux migrateurs rares et vulnérables en transit vers l'Europe ou l'Afrique. Ce lieu d'hivernage abrite également la plus grande concentration d'échassiers migrateurs au monde; on y trouve des espèces telles que le flamant, le pluvier grand-gravelot et la barge rousse (UNESCO 2010). Le Cap Vert, situé à 500 km au large des côtes de

l'Afrique occidentale, abrite une biodiversité marine unique constituée de poissons et de coraux tropicaux qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde (Roberts et al., 2002).

Les eaux de l'Afrique de l'Ouest recèlent de poissons et de mammifères rares, que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Cependant, ces trésors sont aujourd'hui gravement menacés. Six des sept espèces de tortues marines qui existent au monde vivent sur notre continent. Ils s'agissent de la tortue luth, de la tortue imbriquée, de la tortue verte, de la tortue caouanne et de la tortue olivâtre. Les deux premières espèces sont menacées d'extinction, les deux suivantes sont en danger et la dernière, qui précisément pond ses œufs en Afrique, est en situation de vulnérabilité (PNUE/CMS, 2000).

Le Cap Blanc, en Mauritanie, abrite la plus importante population de phoques moines méditerranéens, une espèce en voie de disparition (on n'en dénombre actuellement que 500 individus). On y trouve également une autre espèce : le lamantin ouest-africain ou vache des mers. Les eaux du Cap Vert abritent des raies manta et des requins-baleines; elles fournissent aussi de la nourriture et servent de lieux de reproduction aux baleines à bosse.

Tableau 1- Informations de base sur les pays côtiers ouest-africains

Pays	Superficie (km ²) ^a	Zone Économique Exclusive (ZEE) (km ²) ^b	Population 2007 (000) ^c	% Taux de croissance démographique annuel 2010 d.	Classement IDH 2009 ^e
Gambie	10.600	23.112	1.709	2,528	168
Sénégal	196.722	158.861	12.379	2,579	166
Cap-Vert	4.033	800.561	530	0,561 (est. 2009)	121
Mauritanie	1.030.700	165.338	3.124	2,399 (est. 2009)	154
Guinée	245.857	59.426	9.370	-	170
Guinée Bissau	36.125	123.725	1.695	2,019 (est. 2009)	173
Liberia	11.369	249.734	3.750	2,665 (est. 2009)	169
Nigeria	923.768	217.313	148.093	1,966	158
Togo	56.785	12.045	6.585	2,773	159
Bénin	112.622	33.221	9.033	2,977 (est. 2009)	161
Sierra Leone	71.740	215.611	5.866	2,216	180
Ghana	238.533	235.349	23.478	1,855	152
Côte d'Ivoire	322.463	176.254	19.262	2,105	163
Cameroun	475.650	10.600	16.700	2,157	153

a. a. Données de l'ONU : //unstats.un.org/unsd/default.htm – b. Projet Sea around us (La mer autour de nous) (www.seaaroundus.org) c- FAO 2006 www.fao.org e- PNUD (http://hdr.undp.org/en/statistics/) d- http://www.indexmundi.com Est. 2010.



3. Pêches côtières en Afrique de l'Ouest

Aperçu historique et tendances actuelles

L'Afrique de l'Ouest représente une destination de choix pour les gigantesques flottes de chalutiers européennes et asiatiques (réputées pratiquer la pêche hauturière) qui pillent ses eaux depuis que les réserves de poissons de leurs zones de pêche respectives se sont épuisées en 1960. Ces grands chalutiers sont en train de vider ce qui reste du fond des eaux africaines et de menacer la survie de la pêche artisanale locale qui est pratiquée à l'aide de pirogues.

Un record a été atteint en 1990 avec des débarquements de grandes quantités de poissons, mais aujourd'hui on assiste à une diminution constante des prises du fait du pillage des zones de pêche (Heileman 2009; Heileman & Tandstad 2009). Cette situation est à l'origine du démantèlement des industries de pêche locales naguère florissantes et de problèmes sociaux tels que la baisse des revenus et les déficits en protéines (FAO 2006). Pour assurer la survie de leur activité, les pêcheurs locaux (du Ghana et du Sénégal en particulier) ont équipé leurs pirogues de moteurs et se sont tournés vers l'utilisation de filets maillants, de lignes et de sennes pour accroître leurs prises et être ainsi en mesure de satisfaire la demande étrangère (OCDE 2008). Cependant, de telles pratiques ne font qu'aggraver la situation, car leurs auteurs chassent dans les eaux de nations où la pêche industrielle n'est pas développée, telles que la Guinée Bissau (FAO 2004a).

L'introduction des Zones Économiques Exclusives (ZEE) en 1982 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) n'a fait que compliquer la situation. En effet, certains pays de l'Afrique de l'Ouest, conscients de leur incapacité à exploiter pleinement cette opportunité, ont bradé leurs droits à des pays pratiquant la pêche hauturière tels que l'Espagne, la France, le Portugal, l'ex- Union Soviétique/la Russie, la Corée et Taïwan (Miller 2007), légalisant ainsi le pillage de masse qui est renforcé par le fait que ces nations ne possèdent pas de forces navales à même de prévenir l'abus des droits cédés.

Le type et la portée de la pêche pratiquée le long des côtes ouest-africaines varient selon le pays. Les plus grandes nations de pêche de la sous-région restent le Sénégal, la Mauritanie et le Ghana. Au Sénégal et au Ghana, le secteur de la pêche s'est très tôt développé et génère aujourd'hui un bon nombre d'emplois. En Mauritanie par contre, le gros du poisson est pêché par les flottes étrangères du fait de la faible industrialisation de la pêche dans ce pays (OCDE 2008). Fait surprenant, le Nigeria ne connaît pas une longue tradition de pêche malgré l'abondante ressource en thons et en poissons des grandes profondeurs dont jouit le Golf de Guinée. La consommation de poissons y est faible et la demande locale est en partie satisfaite grâce aux importations (OCDE 2008).

Les autres nations de pêche de la sous-région ont souffert à un moment ou un autre de troubles politiques et de guerres civiles. En Guinée Bissau, les permis de pêche ont été délivrés de manière illégale au lendemain de l'effondrement du système étatique qui a été à l'origine de l'accaparement de l'industrie par des opérateurs sans scrupules (OCDE 2008). La guerre civile qui a affecté la Sierra Leone dans les années 1990 a forcé les pêcheurs traditionnels à s'aventurer au-delà des eaux territoriales, en particulier dans la Guinée voisine. Le Liberia a lui aussi connu une guerre civile qui a décimé les populations de pêcheurs et affaibli l'industrie halieutique (OCDE 2008).

Tandis que la pêche est une activité pratiquée par les hommes, la transformation, la commercialisation et l'acheminement des prises sont l'affaire des femmes. Les techniques de transformation traditionnellement utilisées incluent le fumage, le séchage et la précuisson. Dans certains pays la transformation du poisson a été industrialisée, l'espèce la plus commercialisée en conserve étant le thon. Cette industrie représente une importante source de revenus pour certains pays. Au Ghana, par exemple, les conserves de thon occupent une part importante des exportations, tandis que Abidjan, la capitale ivoirienne, est le deuxième plus grand port de débarquement de thon de l'Atlantique (OCDE 2008). Cependant, les exploitants de chalutiers étrangers préfèrent transformer leurs prises à bord de leurs propres bateaux-usines au lieu de confier cette tâche aux unités locales, soit parce que ces dernières ne respectent pas les normes de l'UE, soit parce que leurs capacités sont limitées. Une telle situation nuit à l'essor des industries de transformation locales.

Surpêche

La conséquence directe de la congestion maritime, causée par la présence d'un nombre important de flottes locales et étrangères dans les eaux ouest-africaines, demeure la pêche abusive, l'une des plus grandes menaces pesant sur la faune et la flore marine du monde entier. D'après les estimations de la FAO, près de 80% des stocks de poissons mondiaux sont pleinement exploités, surexploités, en déplétion ou tentent un rétablissement. L'impact de la surpêche est alarmant en Afrique de l'Ouest où les pays sont déjà très pauvres et dépendent des ressources halieutiques pour leur croissance économique et leur alimentation. Le nombre de thons et de variétés naturelles des fonds marins a été divisé par 13 en 40 ans, entre 1960 et 2000 (Christensen et al 2004); en même temps, de plus en plus de grandes flottes étrangères sont présentes dans l'océan dont elles vident le fond pour remplir leurs cales et satisfaire la demande des grands restaurants du monde, engendrant ainsi une concurrence déloyale avec les flottes artisanales (Alder & Sumaila 2004).

Jusqu'ici, les gouvernements ouest-africains n'ont adopté aucune mesure visant à interdire l'accès de leurs eaux territoriales aux flottes européennes et asiatiques qui sont de plus en plus nombreuses. Le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la République de Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et Sao Tomé et Príncipe ont récemment signé de soi-disant accords de partenariat de pêche avec l'UE. L'APP avec la Mauritanie est le plus grand accord de pêche signé par l'UE. La situation s'est aggravée avec la conclusion d'accords de pêche privés avec les pays asiatiques. En réalité, la valeur des prises dépasse largement les droits de permis payés aux gouvernements et les opérateurs étrangers ne contribuent nullement au développement des économies locales, car ne créant pas d'emplois et n'ayant pas recours aux ressources locales pour transformer leur poisson (Gaag et al 2005). En plus de cela, la pêche illégale non rapportée et non régulée (INN) ou pêche pirate est aujourd'hui une source de préoccupation majeure. L'INN couvre toutes les pratiques de pêche non autorisées dans les eaux territoriales, le viol des termes des accords de pêche et la non-déclaration des débarquements. Cette pêche pirate coûte à l'Afrique de l'Ouest environ 1 milliard \$ US par an (MRAG 2005).

En 2006, le Sénégal a tenté de mettre fin au pillage de ses eaux territoriales et de protéger son industrie locale (Iossa et al 2008) en refusant de renouveler son APP avec l'UE. Cependant, certains pays de l'UE, en particulier l'Espagne, ont contourné cet obstacle en signant des accords privés, en enregistrant leurs navires sous pavillon sénégalais grâce à l'établissement d'entreprises mixtes avec des opérateurs locaux sans scrupules pour échapper à tout contrôle international ou régional (Iossa et al 2008). De plus, un certain nombre de navires industriels pêchent dans les eaux littorales à environ 6 miles de la côte alors que cet espace est réservé aux embarcations artisanales. D'autres bateaux opèrent avec des permis délivrés par les pays voisins ou font fi de toute forme d'interdiction pour pratiquer impudemment la pêche illégale (Iossa et al 2008). Cependant, la faute ne revient pas uniquement aux flottes étrangères. En effet, beaucoup de flottes artisanales ouest-africaines sont aussi coupables et ont une grande part de responsabilité dans ce fléau. La majeure partie des pays de la sous-région souffre d'une absence de réglementations limitant les captures et l'utilisation des engins de pêche ou de forces navales capables de veiller au respect des réglementations. (Campredon & Cuq, 2001).

Pêche destructrice

Les flottes étrangères et artisanales utilisent des méthodes de pêche qui détruisent tout sur leur passage, dévastant de précieux habitats marins qui peuvent mettre des années à se régénérer ou parfois ne jamais se reconstituer. Les chalutiers de fond étrangers, dans leur chasse aux pieuvres et aux crevettes, ratissent large en jetant de lourds filets au fond des océans qui capturent ou tuent tout sur leur passage, y compris les coraux et éponges séculaires.

La prise accidentelle, ou capture de poissons, requins, tortues, oiseaux de mer et mammifères marins dont les pêcheurs ne veulent pas, peut complètement déstabiliser les écosystèmes. La prise accidentelle est un risque professionnel relatif à l'utilisation d'engins de pêche destructeurs tels que les filets maillants, les sennes coulissantes, les chaluts, les filières et les sennes de plage.

Gouvernance et Gestion

Malgré les efforts de tous les acteurs concernés, l'Afrique de l'Ouest ne dispose toujours pas d'un système régional efficace d'administration de la pêche pour lutter contre la surpêche, protéger ses écosystèmes marins et gérer ses ressources de manière équitable et durable. Absence de procédures administratives et juridiques, manque de coordination et incapacité à appliquer les réglementations existantes ralentissent les efforts régionaux (MRAG, 2005). En outre, les capacités de recherche sont trop faibles et ne permettent pas de mesurer l'ampleur réelle du problème que connaît la région.

Les initiatives régionales qui existent sont en réalité inefficaces parce que n'étant pas contraignantes pour les membres. Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), l'entité régionale de pêche de la FAO, n'a pas le pouvoir de réglementer ou de faire appliquer les règlements. La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRFP), créée en 1985 entre le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone n'a pas réussi à renforcer la coopération et la coordination entre les États membres à consolider les efforts de surveillance sous-régionale, à renforcer les capacités



de recherche en matière de pêche dans la région et à assurer une approche commune de la pêche au niveau international (OCDE,2008).

À l'échelle continentale, l'Union Africaine, le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) offrent tous un cadre favorable à la promotion d'une politique et des mesures coordonnées sur l'ensemble de la région, mais les décisions relatives à la gestion de la pêche et à l'application de ses réglementations sont du ressort des gouvernements nationaux.

Sur le plan international, les pays de l'Afrique de l'Ouest sont liés par un certain nombre de traités et d'accords internationaux à caractère libre

et contraignant, y compris la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ; la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; les Plans d'Action Internationaux de la FAO concernant les requins, les oiseaux de mer et les capacités de pêche, et sur la pêche illégale, non rapportée et non régulée ; l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs ; la Convention des Nations Unies concernant les mesures du ressort de l'État du port ; et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

Aucun de ces accords ou traités n'a pu mettre fin à la surpêche et au pillage de la biodiversité marine dans le monde entier.

Tableau 2: Données halieutiques

Pays	Part de la pêche dans le PIB (%) - 2006	Consommation de poisson/habitant (kg/an) - 2003	Importations de produits halieutiques (t) - 2003	Exportations de produits halieutiques (t) - 2003	Production (t) - 2003
Gambie	1,9	28	4 003	950	36 864
Sénégal	4,11	26,8 (2005)	1 125	117 906	405 269
Cap-Vert	0,8	17,7	436	271	8794
Mauritanie	11	17,5 (2004)	14 787	44 209	80 000
Guinée	3,6	14,3	8 182	5 883	11 8845
Guinée Bissau	3,7		523 (1999)	3116 (1999)	5 000 (1999)
Liberia	3,2	4,4 (2004)	3536	84	11 314 (2004)
Nigeria	1,55	9,9	718 621	3 587	505 839
Togo	4	9,2	23 690	7 871	28 706
Bénin	3	10,8	31 209	439	41 900
Sierra Leone	9,4	19	96 926	5 043	96 926
Ghana	4,47	29,9 (2001)	19 2177	49 419	451 227 (2001)
Côte d'Ivoire	0,2 (2005)	16,2	295 074	94 812	69 769
Cameroun		15,5	140 549	257	108 121

Source: <http://www.fao.org/fishery/countrysector> (2006)





4. Aperçu sur l'importance du rôle de la pêche dans le bien-être social

On ne saurait insister suffisamment sur l'importance de l'industrie de la pêche dans la région ouest-africaine. Elle représente plus de 4 % du PIB dans certains pays (voir tableau 2), tandis que la pêche artisanale est une source majeure d'emplois et de revenus.

Le secteur halieutique ouest-africain emploie près de 1,5 million de pêcheurs artisans, soit 10 % de la population mondiale de pêcheurs artisans (OCDE 2008).

Des millions d'autres individus dépendent indirectement de la pêche, car ils sont employés dans des secteurs connexes (transformation, entretien des navires, transport et commercialisation). Au plan régional, les exportations s'élèvent à 711 millions de dollars \$ US par an, dont 35 % pour le Sénégal, 22% pour la Mauritanie et 14% pour la Côte d'Ivoire (WASSDA 2008). Mais, comme nous l'avons vu, certains pays tirent peu d'avantages de la pêche en raison des flottes étrangères qui capturent et transforment le poisson en haute mer sans jamais mettre les pieds dans le pays d'origine.

La pêche est également une source importante de nourriture et de protéines pour la population.

Le niveau total de la consommation de poissons (en grammes de protéines de poisson par habitant et par jour) est élevé en Afrique de l'Ouest : la moitié de l'apport en protéines animales provient de la pêche dans les pays comme la Guinée, la Gambie, le Ghana et la Sierra Leone (FAO 2009).

Au Liberia, une guerre civile sans merci a détruit l'agriculture faisant du poisson la source principale de protéines à 65 % (FAO 2004b). La dure réalité est que la réduction de l'approvisionnement en poissons affecte non seulement la sécurité alimentaire et la santé de la population locale, mais peut aussi avoir des effets néfastes sur les espèces terrestres dans la mesure où la survie des populations des réserves naturelles est menacée par la chasse au gibier entreprise en réponse à la rareté du poisson.

L'approvisionnement en poissons est si important que la Mauritanie a franchi un pas sans précédent en interdisant l'exportation de certaines espèces de poisson pour faciliter l'accès aux produits halieutiques à la population locale (ACP, UE-1999)

Par ailleurs, la région souffre déjà des changements climatiques (notamment des sécheresses récurrentes) qui sont à l'origine du phénomène de migration de l'intérieur des terres vers les littoraux. Un exode qui exacerbe la pression sur les ressources halieutiques déjà affaiblies, intensifiant ainsi le chômage. Étant donné que le niveau des captures

diminue en Afrique de l'Ouest, de plus en plus d'individus partent à l'aventure à bord de pirogues dans l'espoir de débarquer en Europe et de construire une vie meilleure. (Lafranieri 2008). Un grand nombre parmi eux n'y arrive jamais.

Aquaculture

L'aquaculture – l'élevage aquatique de plantes et d'animaux – est une pratique séculaire aujourd'hui considérée comme la réponse à la crise de la pêche en Afrique occidentale. Elle s'est massivement développée à travers le monde ces deux dernières décennies et représentait 47 % de l'approvisionnement mondial en poisson consommé en 2006 (FAO 2009).

Cependant, cette pratique n'est pas sans danger. En effet, le revers de la médaille inclut la destruction des espaces naturels côtiers tels que les mangroves, par l'implantation de la pisciculture, la capture disproportionnée de poissons sauvages pour nourrir les poissons d'élevage, la pollution, le déplacement des communautés locales et l'évasion, des installations d'aquaculture, d'espèces de poissons non indigènes qui se dispersent dans l'environnement et menacent les populations de poissons locales.

Greenpeace est convaincue que l'aquaculture peut être une solution à la crise si elle est gérée de façon durable et raisonnable.

Elle devrait être limitée aux espèces omnivores et herbivores dont l'alimentation ne nécessite pas de capturer des poissons sauvages, mais qui sont plutôt nourris à base de plantes issues d'une agriculture durable. L'aquaculture devrait être développée pour satisfaire la demande locale et régionale en produits de mer et créer des emplois au plan local.



© Greenpeace / Kate Davison. Expédition «pêche pirate», Afrique de l'Ouest 2001.



5. Changement climatique et acidification des océans

Après la surpêche, le changement climatique est la plus grande menace pour les écosystèmes marins du monde. Il peut endommager les écosystèmes marins de plusieurs manières, notamment par l'augmentation des températures d'eau de mer et les changements dans les conditions météorologiques qui limitent la remontée d'eau côtière. Il peut également engendrer des changements dans les régimes actuels et dans l'accroissement du taux de maladie dans les organismes marins (Fischlin et al 2007). Tous ces facteurs contribuent à réduire la capacité des océans à produire et à assurer la vie des poissons.

L'Afrique semble être le continent le plus touché (Christensen et al, 2007) car elle connaît une plus grande variation climatique et des cyclones tropicaux, des tempêtes, des sécheresses et des inondations plus intenses (Christensen et al, 2007). Bien qu'il soit difficile de prédire les effets probables sur la pluviométrie de la région (Barange and Perry, 2009), des hausses du niveau de la mer sont attendues.

L'autre menace pour nos océans est l'acidification provoquée par l'augmentation des émissions de CO₂. Le CO₂ se dissout naturellement dans l'eau de mer, produisant un acide faible appelé acide carbonique. Au fur et à mesure que la concentration de CO₂ dans l'atmosphère s'accroît, une plus grande quantité de ce gaz est absorbée par l'océan, provoquant une augmentation de l'acidité de celle-ci. Cela affecte les organismes qui produisent les coquilles tels que les coraux et le phytoplancton, de même que la croissance et la survie de ces espèces. Les répercussions pourraient directement nuire à une grande variété d'espèces marines par des voies encore peu comprises (PNUE, 2010).

Pour l'Afrique de l'Ouest, ce fléau présage la fin de l'industrie d'exportation de ses produits halieutiques, la destruction des économies locales et des emplois et la rareté des denrées alimentaires (Nellemann et al, 2008). Des pays tels que la Mauritanie, le Mali, le Sénégal et la Sierra Léone n'y survivraient pas.

NO MORE
FISH
IN THE
SEA

GET





© Greenpeace / Christian Åslund, Marché de poisson, Ham-Dakar 2010.

6. Perspectives: vers une gestion responsable des pêcheries

Les effets à long terme des pratiques de pêche actuelles (surpêche et pêche pirate) et du changement climatique ont épuisé les ressources naturelles marines et détruit les écosystèmes. Si des mesures ne sont pas prises, cette situation risque de dévaster les communautés de pêcheurs de l'Afrique de l'Ouest.

Les océans font partie de la nature, ils coulent au-delà des frontières; ce qui signifie que leur gestion n'est pas du ressort d'un seul pays. Les gouvernements ouest-africains doivent adopter des mesures fermes et agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Ils doivent renforcer la surveillance de leurs eaux et créer un réseau de réserves marines interdites d'accès dans le cadre d'une approche régionale intégrée pour la gestion des ressources et les politiques de pêche. Chacun d'eux doit ratifier, appliquer et respecter les conventions, traités et plans d'action internationaux relatifs à la pêche et à la biodiversité marine. D'un autre côté, les pays développés devraient aider ces pays à renforcer leurs capacités afin de réaliser tous ces objectifs. Ils devraient aussi leur donner l'opportunité de faire entendre leur voix sur la scène internationale.

Renforcer la gouvernance pour une pêche durable et équitable

Accords de pêche

Tous les accords de pêche doivent être annulés et remplacés par d'autres qui soient à la fois durables et surtout profitables aux pays ouest-africains. La pêche doit servir les intérêts des communautés et économies locales ; générer des emplois, des revenus et une sécurité alimentaire. Les produits de pêche commercialisés dans les pays tiers doivent provenir des captures, débarquements et industries de transformation halieutiques à l'échelle locale et régionale. Ce sont les intérêts des populations ouest-africaines et non ceux des étrangers qui doivent être pleinement servis par leurs immenses ressources marines, comme cela commence à être le cas dans le Pacifique ouest et central.

Les Pays Pratiquant la Pêche Hauturière doivent assumer la responsabilité de leurs actions aussi bien dans leurs propres eaux qu'au-delà en contribuant à contrôler et à surveiller leurs propres flottes lorsqu'elles sont dans les eaux ouest-africaines. Les gouvernements ouest-africains doivent négocier de manière transparente avec la participation et le consentement des communautés locales/côtières. C'est le peuple et non l'État qui doit tirer profit d'une répartition équitable des revenus issus de ces conventions d'accès.

Pêche artisanale

La pêche artisanale sera capitale dans l'initiative de la promotion de la pêche durable qui vise à générer plus d'emplois pour les communautés locales et à contribuer au contrôle de l'activité des flottes internationales. Cependant, cette pêche artisanale doit être gérée, informée et améliorée. Tous les navires de pêche doivent être enregistrés. Les permis et les limites de captures doivent être délivrés et établis en conformité avec la science. Des mesures doivent être également adoptées pour améliorer la sélectivité des engins de pêche et réduire les cas de prises accidentelles.

Les entreprises locales devraient être renforcées grâce au capital domestique ou à travers l'assistance au développement; et l'industrie de la transformation devrait bénéficier d'investissements significatifs dans les marchés locaux et d'exportation.

Réserves marines

Les réserves marines jouent un rôle essentiel dans la restauration, la conservation et la protection de la biodiversité des océans.

Les écosystèmes sains, variés et riches en espèces qu'abritent les réserves marines sont plus résistants et ont une plus grande capacité d'adaptation aux effets du changement climatique. Les réserves marines s'avèrent la solution la plus durable et la plus efficace pour remédier aux fléaux qui affectent le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest.

Greenpeace milite pour l'établissement d'un réseau mondial des réserves marines couvrant 40% de la surface totale des océans et pour une gestion plus durable de l'industrie halieutique, deux jalons importants dans le processus de guérison des maux dont souffrent nos océans.



© Greenpeace / Christian Åslund. Pêcheur sénégalais exhibant sa capture - Dakar 2010.

7. Références

- ACP- EU, 1999 - Mohamed Ould Ahmed Mahmoud, Ould Taleb Ould Sidi Mohamed Mahfoudh, et Alassane Saidou Kebé.– Rapport National de la Mauritanie www.fishbase.org/training/CountryReports/.../Mauritania.htm
- Alder, J. and Sumaila, R. 2004. Western Africa: A fish basket of Europe past and present. *Journal of Environment and Development* **13**: 156 – 178.
- Barange, M. and Perry, R. 2009. Physical and ecological impacts of climate change relevant to marine and inland capture fisheries and aquaculture. In *Climate Change Implications for Fisheries and Aquaculture: Overview of Current Scientific Knowledge*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper. No. 530 (eds. K. Cochrane, C. de Young, D. Soto and T. Bahri). FAO, Rome/Italy.
- Birdlife International. 2010. African Important Bird Areas. Accessed December 2010. http://www.birdlife.org/action/science/sites/african_ibas/index.html
- Brashares, J., Arcese, P., Sam, M., Coppolillo, P. Sinclair, A. and Balmford, A. 2004. Bushmeat hunting, wildlife declines, and fish supply in West Africa. *Science* **306**: 1180 – 1183.
- Brown, O. and Crawford, A. 2008. Assessing the security implications of climate change for West Africa – country case studies of Ghana and Burkina Faso. Accessed December 2010. http://www.iisd.org/pdf/2008/security_implications_west_africa.pdf
- Campredon, P. and Cuq, F. 2001. Artisanal fishing and coastal conservation in West Africa. *Journal of Coastal Conservation* **7**: 91 – 100.
- Christensen, J. et al. 2007. Regional climate projections. In *Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (eds. S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K. Averyt, M. Tignor and H. Miller), pp. 847 – 940. Cambridge University Press, Cambridge.
- Christensen, V. et al. 2004. Trends in fish biomass off Northwest Africa, 1960 – 2000. In *West African Marine Ecosystems: Models and Fisheries Impacts*. Fisheries Centre Research Reports 12(7) (eds. M. Palomares and D. Pauly), pp. 215 – 220. Fisheries Centre, UBC, Vancouver/Canada. ftp://ftp.fisheries.ubc.ca/v.christensen/Publications/Christensen_WestAfricaBiomass.pdf
- Fischlin, A., Midgley, G., Price, J., Leemans, R., Gopal, B., Turley, C., Rounzevell, O., Tarazona, J., Velichko, A. 2007. Ecosystems, their properties, goods and services. In *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (eds. O. Parry, O. Canziani, J. Palutikof, P. van der Linden and C. Hansen), pp. 211 – 272. Cambridge University Press, Cambridge.
- Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO). 2004a. Fishery and Aquaculture Country Profiles – Guinea Bissau. Accessed December 2010. http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_GW/en
- Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO). 2004b. Fishery and Aquaculture Country Profiles – Liberia. Accessed December 2010. http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_LR/en
- Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO). 2006. Contribution of fisheries to national economies in West and Central Africa: Policies to increase the wealth generated by small-scale fisheries. Accessed December 2010. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/a0452e/a0452e00.pdf>
- Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO). 2009. The State of World Fisheries and Aquaculture 2008. Accessed December 2010 <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0250e/i0250e.pdf>
- Gaag, P., Creghton, R., Sunye, J., Verwer, S. & Nassau, C. 2005. Trade Matters! Fisheries in Senegal and Mauritania. Accessed December 2010. www.iucn.nl/sbeos/doc/file.php?nid=4833
- Heileman, S. 2009. I-2 Guinea Current: LME #28. Accessed December 2010. http://www.lme.noaa.gov/index.php?option=com_content&view=article&id=74:Lme28&catid=41:briefs&Itemid=72
- Heileman, S. and Tandstad, M. 2009. I-3 Canary Current: LME #27. Accessed December 2010. http://www.lme.noaa.gov/index.php?option=com_content&view=article&id=73:Lme27&catid=41:briefs&Itemid=72
- Iossa, M. et al. 2008. SelfISH Europe: How the Economic Partnership Agreements will further contribute to the decline of fish stocks and exacerbating the food crisis in Senegal. Accessed December 2010. www.actionaid.org/docs/selfish20europe20brochure20en.pdf
- IUCN. 2010. The IUCN Red List of Threatened Species. Accessed December 2010. <http://www.iucnredlist.org/>
- Lafraniere, S. 2008. Europe takes Africa's fish and boatloads of migrants follow. *New York Times*, 14th January 2008, p. A1.
- Miller, J. 2007. Global fishing trade depletes the African waters. *The Wall Street Journal*. 23rd July 2007
- MRAG. 2005. Review of Impacts of Illegal, Unreported and Unregulated Fishing on Developing Countries. July 2005. <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/illegal-fishing-mrag-report.pdf>

Nellemann, C., Hain, S. and Alder, J. 2008. In Dead Water – Merging of climate change with pollution, over-harvest and infestations, in the world's fishing grounds. United Nations Environment Programme, Grid-Arendal, Norway. http://www.unep.org/pdf/InDeadWater_LR.pdf

OECD. 2008. Fishing for coherence in West Africa: Policy coherence in the fisheries sector in seven West African countries. OECD, Paris/France. ISBN: 9789264040588

Roberts, C. M. et al. 2002. Marine biodiversity hotspots and conservation priorities for tropical reefs. *Science* **295**: 1280 – 1284.

United Nations Environment Programme (UNEP). 2010. UNEP Emerging Issues: Environmental Consequences of Ocean Acidification: A Threat to Food Security. Accessed December 2010. http://www.unep.org/dewa/pdf/Environmental_Consequences_of_Ocean_Acidification.pdf

UNEP/CMS. 2000. Conservation measures for marine turtles of the Atlantic coast of Africa. CMS Technical Series Publication No. 5. 2000. http://www.cms.int/pdf/tech_serie_no_5.pdf

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2010. Banc d'Arguin National Park. Accessed December 2010. <http://whc.unesco.org/en/list/506>

West African Sustainable Seafood Development Alliance (WASSDA). 2008. West African Fisheries Profiles. Accessed December 2010. http://www.imcsnet.org/imcs/docs/west_africa_fisheries_country_profile_exec_sum.pdf

GREENPEACE

Bureau RSA:

10A and 10B Clamart House, Clamart
Road, Richmond, Johannesburg,
South Africa

Adresse postale:

Greenpeace Africa
PostNet Suite 125
Private Bag X09, Melville
Johannesburg, 2109
South Africa

Bureau RDC:

Greenpeace Environnemental
Organisation 8, avenue Iodja, Q.
"Socimat" Commune de la Gombe,
Kinshasa,
République Démocratique du Congo

Bureau Sénégal:

2, Avenue Hassan II, 6ème étage,
Dakar, Senegal

iafrica@greenpeace.org

www.greenpeaceafrica.org

Greenpeace existe parce que cette
Terre fragile a besoin d'une voix. Elle
a besoin de solutions. Elle a besoin de
changement. Elle a besoin d'actions!

Greenpeace est une organisation
indépendante mondiale qui œuvre pour
le changement des attitudes et des
comportements, pour la protection et la
préservation de l'environnement et pour la
promotion de la paix. Greenpeace compte
28 bureaux indépendants nationaux/
régionaux dans plus de 40 pays à
travers l'Europe, les Amériques, l'Asie, le
Pacifique et l'Afrique ainsi qu'une entité
coordinatrice, Greenpeace International.

Greenpeace intervient en Afrique depuis
le début des années 1990 afin de mettre
fin à la destruction de l'environnement
et lutter pour le droit des Africains à un
environnement sain. Notre campagne
est axée sur le changement climatique,
la lutte contre la destruction des
forêts tropicales et la prévention de la
dégradation des écosystèmes marins.

